

## Les Conférences Nationales Thématiques

Les conférences nationales thématiques ont associé au Grand Débat National les organisations syndicales et patronales, les associations d'élus et les principales associations représentatives de la société civile.

Organisées les 11 et 13 mars, elles se sont fondées sur les contributions et les propositions des participants. Ils ont collectivement désigné les sujets prioritaires sur lesquels ils souhaitent travailler ensemble.

Répartis en groupe de travail, les différents participants ont, sur chaque sujet, débattu pendant plusieurs heures afin de faire émerger les points de consensus et de dissensus sur les quatre grands thèmes du grand débat. Ces fiches sont le relevé de ces échanges et n'ont pas fait l'objet d'une réécriture par les participants.



***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Améliorer les modalités de consultation de la société civile organisée**

Rapporteur : **Marie-Claire MARTEL (COFAC)**

Animateur : **Daniel AGACINSKI (France Stratégie)**

Secrétaire de séance : **Pierre COLLE (Eurogroup Consulting)**

## Participants :

**CFDT**

**Coordination des Fédérations et Associations de Culture et Communication**

**Fédération nationale des Associations de l'Aide familiale**

**Fondation Nicolas Hulot**

**Humanité & Biodiversité**

**Union Nationale des Syndicats Autonomie**

## Thème

- Le rôle et la place de la consultation et de la co-construction
- L'évolution des rôles et des positionnements du CESE et des CESER
- La place des comités consultatifs

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

### *Points de consensus :*

- Tous les participants sont d'accords pour dire que, si la consultation est aujourd'hui largement présente, c'est la prise en compte de cette consultation et la co-construction des politiques publiques qu'il s'agit de renforcer ;
- Tous pensent que le CESE et ses avis, même s'ils sont de qualité et issus du consensus, ne sont pas assez connus et pas assez pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques ;
- Tous sont d'accord pour renforcer la visibilité du CESE, notamment par des saisines gouvernementales ;
- Tous pensent que le CESE doit être le garant du temps long dans les politiques publiques ;
- Tous sont d'accord pour intégrer la participation citoyenne individuelle, à travers le tirage au sort, au sein du CESE, et plus largement pour mieux prendre en compte la participation citoyenne, remontée par exemple via les pétitions sur une plateforme publique sécurisée.

### *Points de dissensus :*

- Pour certains, la saisine gouvernementale du CESE ne doit pas être systématique sur tous les projets de lois ;
- Il existe un dissensus entre les participants sur le nombre, les modalités de participation et la durée du mandat des citoyens tirés au sort amenés à participer aux travaux du CESE ;
- Certains participants insistent également sur la nécessité de coconstruire les services publics locaux avec les citoyens usagers des services publics, notamment en les faisant participer aux conseils d'administration des services publics (des musées, des hôpitaux, etc...) afin d'ancrer davantage les services publics dans leur territoire.

## Principales propositions

### 1. Faire évoluer le CESE

## *Points de consensus :*

- Tous les participants sont d'accord pour dire que le CESE avait anticipé la crise actuelle et s'était auto-saisi du sujet, démontrant son rôle indispensable dans le débat public, d'où la nécessité qu'il soit maintenu ;
- Tous les participants sont d'accord pour que cette assemblée constitutionnelle ait un rôle de co-construction, et plus seulement de consultation ou de participation ;
- Tous sont d'accord pour intégrer la participation citoyenne individuelle au sein du CESE

## *Points de dissensus :*

- Certains pensent que le CESE doit avoir un pouvoir décisionnaire, voir qu'il puisse rendre des « avis conformes » aux projets de loi pour garantir que le « temps long » soit pris en compte dans la préparation des projets de lois, sans quoi l'Assemblée ou le Sénat devraient revoir leurs propositions. A l'inverse, certains participants pensent que le CESE ne doit pas être une instance décisionnaire et qu'elle doit continuer à être une plateforme de délibérations et de consensus. Par ailleurs, certains pensent que « l'avis conforme » doit être la prérogative de l'Assemblée nationale et du Sénat uniquement ;
- Des participants disent que le CESE devrait pouvoir saisir le Conseil constitutionnel pour avoir davantage de pouvoir indirect de contrôle ;
- Des participants proposent que des citoyens soient tirés au sort de manière permanente pour les associer aux conseillers économiques et sociaux, participer à des débats et coconstruire les politiques publiques.

## **2. Renover le fonctionnement des comités consultatifs**

### *Points de consensus :*

- Tous pensent qu'il convient de remettre à plat l'existant et d'étudier les comités de consultation qui pourraient être fusionnés ou repositionnés, ainsi que de renforcer les liens entre eux ;
- Tous sont d'accord pour dire que, si le CESE est vraiment saisi en amont de la préparation des projets de loi, il pourrait coordonner les remontées et avis des différents comités consultatifs et s'assurer de leur prise en compte ;
- Tous pensent qu'il faut rendre plus visibles auprès du public les consultations déjà organisées – au niveau national comme au niveau territorial – à travers des outils et instances dédiés ;
- Tous valident l'idée que, si une instance consultative est créée, elle doit pouvoir intervenir en amont sur les politiques sur lesquelles elle est compétente, que le processus et les modalités d'impact de la consultation sur la décision finale doivent être clairement posés ;
- Tous souhaitent qu'aucune instance consultative ne puisse être dominée (i.e. à la majorité) par un seul groupement d'intérêt.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Affirmer les complémentarités territoriales**

Rapporteur : **Nicolas FROISSANRD (Groupe SOS)**

Animateur : **Romain VARENE (Eurogroup Consulting)**

Secrétaire de séance : **Liliane DEDRYVER (France Stratégie)**

## Participants :

**Association des départements de France**

**Association des maires des France et des présidents d'intercommunalité**

**Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire**

**Fédération Nationale des Chasseurs**

**France Urbaine**

**Groupe SOS**

## Thème

Rappel par l'animateur des différentes propositions reçues sur le thème « affirmer les complémentarités territoriales ».

Les participants remarquent que dans les propositions écrites, toutes les complémentarités ne sont pas abordées, notamment entre l'ensemble des différents échelons de collectivités locales et décident qu'elles seront toutes abordées en atelier.

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

### Subsidiarité

Les participants constatent en premier lieu qu'il existe une véritable interdépendance entre l'ensemble des échelons locaux. Un représentant estime important de rappeler qu'il n'y a pas de problème à maintenir de multiples strates, mais qu'il ne faut pas que cela entraîne des surcoûts ou un surcroît de complexité.

Un consensus fort se dégage pour considérer que les compétences devraient être attribuées au cas par cas conformément à un principe de subsidiarité. En vertu d'un tel principe, sous réserve d'un accord entre l'ensemble des collectivités, chaque compétence serait confiée à l'échelon territorial le plus pertinent pour la gérer au plus proche des citoyens. En cas de désaccord, la loi peut prévoir un cadre général. Cette subsidiarité s'appliquerait aussi entre l'Etat et l'échelon local.

Les participants évoquent une suradministration et une sur-normalisation à l'origine de paralysie de l'Etat et des services centraux. Il faut donc préserver localement la possibilité d'organiser sur le terrain des solutions locales basées sur les forces réelles en présence.

La mise en œuvre d'un tel principe de subsidiarité devrait s'appuyer sur un principe complémentaire de différenciation. En effet, la subsidiarité doit s'analyser pour un territoire donné et ne doit pas donner lieu à une uniformisation sur l'ensemble du territoire, ceci afin de prendre en compte les spécificités de chaque territoire. Les participants citent l'exemple de certaines communautés de communes (en Ile de France) qui ont davantage d'habitants que certains départements (Aveyron) pour illustrer la grande diversité des situations en France et la nécessité de différenciation dans la gestion des compétences en France.

Les participants ont conscience qu'il existe une problématique d'équilibre entre différenciation et le principe d'égalité entre les citoyens en France.

Par ailleurs, afin de permettre à chaque territoire de déterminer le meilleur niveau d'attribution d'une compétence, les collectivités devraient se voir reconnaître un véritable droit à l'expérimentation. Les enseignements à tirer de ces expérimentations seraient limités au territoire donné conformément au principe de différenciation.

### Désaffectation des fonctions d' élu

Les participants partagent le constat d'une désaffectation des fonctions d' élu local. Ils évoquent une



étude récente selon laquelle 50% des maires (en majorité dans des communes rurales) ne vont pas se représenter. Cette désaffection a trois raisons principales : les maires se sentent dépossédés de leur capacité d'action dans le cadre de l'intercommunalité (1), ils ont de moins en moins de moyens notamment financiers pour agir (2) et ils font face à une exigence grandissante des citoyens (3).

Face à ce constat, les participants insistent d'un commun accord sur la nécessité de redévelopper une éducation citoyenne. Il faut sensibiliser les citoyens aux enjeux de politique publique mais pas uniquement au niveau national. Il faut aussi leur donner les clés pour comprendre les enjeux locaux et l'organisation des pouvoirs publics locaux. Il faut renforcer l'éducation des citoyens à ces questions ainsi que l'instruction civique et revaloriser le rôle et la fonction des élus locaux afin de restaurer un respect des élus locaux (par exemple par la rencontre des élus dès le plus jeune âge).

Les participants s'accordent par ailleurs sur la nécessité de revoir le statut d'élu local. Il faudrait notamment réfléchir aux questions de régime indemnitaire, de cotisation et de la fiscalisation de ces revenus. Par ailleurs, il faut s'assurer que la loi qui prévoit que les maires employés en parallèle de leurs fonctions électives ont le droit à du temps libéré par leur employeur pour exercer leurs fonctions locales soit bien appliquée. Il faut également que le statut d'élu soit mis en valeur via la VAE pour faciliter la reconversion des élus. Enfin, la loi sur la parité qui existe pour les régions et les départements devrait être étendue aux communes. En effet, la parité est aussi une question de représentativité.

## **Réaffirmer le rôle primordial de la commune**

Accord des participants sur fait qu'il faut réaffirmer le rôle primordial de la commune. Un participant demande dans ce sens que la commune soit sanctuarisée dans la constitution.

Sur les liens entre communes et intercommunalité, les participants sont d'accord sur le fait que les intercommunalités ne peuvent être qu'au service des communes et pas l'inverse. Ils rappellent que l'intercommunalité a historiquement fonctionné car elle reposait sur le choix des communes de transférer des compétences de manière volontaire. Il faut assouplir la loi Notre pour permettre aux communes de s'organiser comme elles le jugent nécessaire pour mutualiser.

Un participant a évoqué la nécessité de revoir les règles financières de calcul des richesses dans le cadre de la DGF au sein des communautés d'agglomération afin que certaines communes ne soient pas désavantagées.

Les participants ont évoqué la possibilité de repenser la commune dans un rôle de guichet unique au plus proche des citoyens (sorte de « maison communale »). Ce guichet unique serait un point d'entrée pour les citoyens sur l'ensemble des sujets qui les concernent. C'est de facto déjà le cas, puisque les citoyens se tournent d'abord vers leurs élus municipaux. Cela ne remettrait absolument pas en cause le rôle de chef de file sur une compétence d'une autre collectivité territoriale mais permettrait d'officialiser la place de la commune dans le pilotage de la relation au citoyen.

Dans la continuité de cette idée de maison communale, les participants ont proposé de faire davantage venir les représentants des services publics au niveau des citoyens via l'organisation de permanence au niveau communal.

## **Repenser le rôle de l'état pour accompagner ces évolutions de la décentralisation**

Ce n'est pas parce qu'on avance vers une subsidiarité et une différenciation territoriale que l'Etat doit disparaître au niveau local. Il faut au contraire réfléchir à nouveau rôle de l'Etat déconcentré. L'Etat déconcentré ne doit pas se limiter à un contrôle de légalité, mais doit être là véritablement pour accompagner les collectivités territoriales. Cette réflexion doit s'accompagner d'un effort de simplification notamment sur les questions de fiscalité et de finances locales.

## **Importance de créer et maintenir des espaces de dialogue avec la société civile**

Les participants constatent qu'il faut, à tous les niveaux locaux, pouvoir identifier un espace d'échange avec les citoyens et les plus généralement la société civile. La garantie d'un espace de dialogue à chaque niveau doit s'accompagner d'un effort de cohérence.

## **Réaffirmation de l'importance du Sénat**

Consensus (moins une personne qui ne se prononce pas) sur l'absence de remise en question du rôle du sénat. Cependant un point d'attention sur la problématique de la représentativité du sénat.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Renforcer la place des enjeux environnementaux dans notre  
démocratie**

Rapporteur : **Damien JOUSSE** (Eurogroup Consulting)

Animateur : **Damien JOUSSE** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Rémi LALLEMENT** (France Stratégie)

## Participants :

**CFDT**

**Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**

**FNSEA**

**Fédération des Usagers de la Bicyclette**

**Ligue pour protection des oiseaux**

**Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire**

**Union des entreprises de proximité**

**Union Nationale des Syndicats Autonomes**

**AURORE (présence seulement en fin de discussion)**

## Thème

Changement climatique et réduction de la biodiversité.

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

### *Points de consensus :*

Il existe des points positifs, dont l'existence d'une charte de l'environnement. Cette inscription dans la constitution constitue une première étape.

### *Points de dissensus :*

Selon certains, il existe un déficit de représentation des acteurs environnementaux dans les conseils consultatifs, du côté des instances étatiques.

En termes d'intégration de la dimension environnementale, selon certains, il existe un progrès en termes de sensibilisation et de prise de conscience, notamment compte tenu de la manière dont les sujets sont abordés dans le grand public et notamment à l'école. Le problème serait plutôt dans la mise en pratique.

Certains évoquent la simplification des procédures environnementales (par exemple concernant les études d'impact), qui conduirait à réduire la capacité d'expression citoyenne sur ces sujets.

## Principales propositions

### *Points de consensus :*

Il existe des marges de manœuvre pour rendre la dimension constitutionnelle plus opérationnelle, c'est-à-dire pour rendre moins difficile la saisine du Conseil constitutionnel.

Il y a un besoin de rééquilibrage concernant le déficit de représentation des acteurs environnementaux dans les conseils consultatifs, pour davantage faire prendre en compte les enjeux environnementaux.

Il faudrait que les points environnementaux soient davantage pris en compte dans les débats de démocratie sociale, de manière transversale et intégrée.

Plus largement, il convient d'introduire systématiquement le développement durable tant

dans les débats sociétaux que dans les politiques publiques. Car l'Etat devrait être plus proactif sur les questions d'environnement, et afin que la prise de compte des questions environnementales soit portée sur une échelle très large et au plus tôt.

*Points de dissensus :*

Au plan constitutionnel, il existe un dissensus sur l'idée d'aller plus loin que la charte de l'environnement.

En termes juridiques, il existe de même un dissensus plus large sur le principe même de placer le débat au plan constitutionnel, au sein d'une charte à part, dans la mesure où cela revient ne pas mettre l'économie et l'écologie sur le même plan et donc à ne pas les concevoir au sein d'une approche intégrée.

Il n'y a pas d'accord sur le besoin de sensibiliser plus, tant à l'échelle de la société civile qu'à celle de l'entreprise.

Il n'y a pas non plus d'accord sur l'opportunité d'aller au-delà de l'incitatif et des engagements volontaires (par exemple dans un cadre de RSE) et d'en faire un objet de négociation et d'engagement contraignant.

Enfin, certains proposent de mettre en place des budgets participatifs pour donner plus de transparence, via plus de visibilité concernant les actions menées.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
Soutenir les associations dans leur rôle de défense des citoyens

Rapporteur : **Théo DUSSOURD (FAGE)**

Animateur : **Gilles BON-MAURY (France Stratégie)**

Secrétaire de séance : **Clara GORCZYCA (Eurogroup Consulting)**

## Participants :

**Comité 21**

**Comité National olympique et Sportif Français**

**Fédération des associations générales étudiantes**

**Mouvement Associatif**

**Pacte Civique**

**Union Nationale des Associations Familiales**

**Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air**



## Thème

### Soutenir les associations dans leur fonction d'utilité sociale

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

#### *Points de consensus :*

- Le secteur associatif est souvent confronté à une mise en compétition à cause de l'emploi excessif de la méthode du financement par appel à projet.
- Le secteur associatif manque de visibilité sur ses moyens à moyen et long termes.
- Des associations peuvent être instrumentalisées et mises en difficulté pour maintenir des emplois.
- Les associations contribuent à l'intérêt général en tant que lanceurs d'alerte et d'assistance aux pouvoirs publics, sur tous les champs de la société (environnement, santé, droit des consommateurs...). Ce sont des contre-pouvoirs au monde industriel et économique et il faut mettre les moyens pour garantir leur fonctionnement, d'autant plus que les subventions aux associations nationales consuméristes, par exemple, correspondent seulement à 7 millions d'euros dans le budget de l'Etat. Ces associations sont des alliés des pouvoirs publics pour aider les ménages dans leur pouvoir d'achat.
- Dans le mouvement sportif, par exemple, il y a une grande hétérogénéité : si certains secteurs peuvent s'autofinancer, d'autres peinent à trouver des financements.
- Les associations sont confrontées à beaucoup d'incertitudes : après avoir été contraintes d'engager des emplois aidés, elles ont dû par la suite abandonner ces emplois. Or ces emplois faisaient vivre les territoires.
- Dans une optique de diversification des financements qui s'impose de plus en plus aux associations, celles-ci se tournent vers les acteurs privés qui peuvent avoir des priorités différentes des pouvoirs publics. Par exemple, elles ont des difficultés pour obtenir des fonds de la part des fondations d'entreprises pour des causes moins consensuelles (vieillesse, handicap).

## Principales propositions

### 1. Sécuriser le financement des associations

*Points de consensus :*

- Arrêter la mise en compétition du secteur associatif par l'emploi excessif de la méthode du financement par appels à projet et privilégier d'autres sources de financement.
- Privilégier le mode de financement pluriannuel par CPO (Convention Pluriannuelles d'Objectif), avec un horizon minimal de trois ans
- Ne pas imposer aux associations un recours au co-financement qui alourdit inutilement leur travail.

### 2. Appliquer la « Charte des engagements réciproques »

*Points de consensus :*

- Evaluer la mise en œuvre de la Charte.
- Décliner la Charte par secteurs et par territoires, comme cela a pu être fait dans le secteur de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) par exemple.
- Appliquer effectivement la Charte, notamment pour ce qui relève de la participation des associations à la décision et au débat publics.

### 3. Renforcer les espaces de dialogue entre les associations, les citoyens et les pouvoirs publics

*Points de consensus :*

- Multiplier les espaces de dialogue entre les associations, les citoyens et les pouvoirs publics
- Accompagner les nouvelles formes de collectifs informels, réseaux d'entraide, etc., dont les citoyens ont besoin
- Développer les lieux dans lesquels les associations peuvent présenter leurs projets au public et aux élus, à l'instar des CICA (à Paris, Lyon, Marseille, lieux où arrondissements débattent des projets des associations)

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
Favoriser la citoyenneté

Rapporteur : **Nicolas FROISSARD** (Groupe SOS)

Animateur : **Romain VARENE** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Liliane DEDRYVER** (France Stratégie)

## Participants :

Association des départements de France

Association des maires des France

Comité national des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Fédération Nationale des Chasseurs

France Urbaine

Groupe SOS

## Périmètre du thème

Rappel par l'animateur des différentes propositions reçues sur le thème favoriser la citoyenneté. Consensus sur constat que le titre n'est pas assez inclusif, et qu'il doit être rebaptisé en « Eduquer à la l'engagement citoyen et social ».

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

Un consensus se dégage sur le constat d'existence de deux formes distinctes d'engagement : l'engagement citoyen premièrement et l'engagement social ensuite, qui sont tous deux très importants.

Sur le recul de l'engagement en France, l'échange sur le diagnostic de la situation actuelle n'amène pas de consensus. Mais la majorité estime qu'il y a en France une quête de sens et une volonté de s'engager. On n'assisterait pas vraiment à un recul de l'engagement mais plutôt au développement de nouvelles formes d'engagement.

L'ensemble des participants est convaincu de la nécessité d'éduquer l'ensemble des français à ces deux formes d'engagement tout au long de la vie. Dès le plus jeune âge (enfants et adolescents), mais pas seulement.

Cette éducation ne doit pas être uniquement théorique ou académique mais davantage pratique pour développer un véritable apprentissage à l'engagement citoyen et social, en vivant, en éprouvant concrètement la citoyenneté.

A ce titre, le service civique participe à cette éducation pratique en permettant d'ouvrir les esprits, en donnant des clés de compréhension de la société et dans certains cas d'ouvrir sur un projet professionnel. D'autres dispositifs existent.

Les participants ont rappelé l'importance de la participation des élus locaux au processus d'éducation citoyenne par des interventions dans les structures éducatives. Expliquer, dialoguer, faire comprendre le rôle et responsabilité de chacun sont des enjeux réels dans un environnement complexe.

Sur l'éducation citoyenne, un consensus s'est dégagé sur la nécessité d'accompagner les citoyens dans l'appréciation critique de l'information et des médias (via par exemple le développement d'ateliers dans les écoles).

De même il a été rappelé l'importance de voir se développer dans les médias la visibilité des « informations positives », qui valorisent les initiatives citoyennes, l'engagement de bénévoles et des élus, les réussites des actions réalisées en commun, afin de ne pas se concentrer uniquement sur les polémiques ou les drames. Le CSA pourrait avoir un rôle à ce sujet.

L'importance au niveau national, mais au moins autant au niveau local/régional de disposer d'une presse pluraliste/plurielle qui permet d'informer sur des éléments touchant leur vie

quotidienne et citoyenne est également rappelé.

De manière unanime, les participants réaffirment la nécessité de valoriser et d'accompagner le développement de l'engagement citoyen et social dans toute sa diversité (favoriser un engagement pas uniquement pour le sport et le culturel, mais aussi dans la solidarité et l'action sociale) au niveau national mais aussi au niveau local. Des moyens nouveaux peuvent être développés, comme des plateformes numériques pour faciliter la mise en relation entre les associations/structures et les citoyens qui voudraient s'engager sans savoir comment.

Cette valorisation ou mise en lumière pourrait être soutenue par une prise de position des représentants publics, y compris au plus haut niveau de l'Etat, en faveur de l'engagement notamment bénévole ce qui permettra de restaurer l'image de l'engagement.

Certains participants ont souligné l'importance d'inclure de manière proactive les personnes défavorisées dans cette politique publique d'engagement car cela peut notamment leur permettre de se retrouver dans la vie de la cité et de remettre le pied à l'étrier, sans que cela ne devienne une injonction, conditionnant l'octroi d'aides publiques. Pour cette partie du groupe, il ne faut pas entrer dans une logique de contrepartie.

Inquiétude sur la désaffection des formes traditionnelles d'engagement qui laisse craindre une disparition à terme des corps intermédiaires, or ces corps intermédiaires sont nécessaires à l'élaboration des politiques publiques. Il faut revitaliser et accompagner ces corps intermédiaires pour éviter une balkanisation.

A ce titre, consensus sur l'importance des corps intermédiaires et notamment des associations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en partenariat avec les pouvoirs publics.

Les membres du groupe ont rappelé l'importance de préserver l'indépendance des associations vis-à-vis des pouvoirs publics, certains participants préconisant d'éviter qu'il n'y ait pas cumul des fonctions associatives (à un haut niveau de responsabilité) et au sein des exécutifs locaux.

Enfin, il a été rappelé par un membre du groupe que la participation constitue un des droits fondamentaux définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant, ce qui comprend le droit de participer au processus de décision et de mise en œuvre.

A ce titre, il a été proposé de réaliser un bilan de la mise en œuvre des conseils de la jeunesse permettant d'identifier ce qui marche.

Il a été rappelé enfin le continuum entre l'engagement social dans les associations et l'engagement citoyen notamment en tant qu'élu local : les formes d'engagement dans leur diversité sont un apprentissage de la citoyenneté et préparent les générations d'élus de demain.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Renforcer la légitimité de l'élection**

Rapporteur : **Kévin PUISIEUX (FNH)**

Animateur : **Daniel AGACINSKI (France Stratégie)**

Secrétaire de séance : **Pierre COLLE (Eurogroup Consulting)**

## Participants :

**CFDT**

**Coordination des Fédérations et Associations de Culture et Communication**

**Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale**

**Fondation Nicolas Hulot**

**Humanité & Biodiversité**

**Union Nationale des Syndicats Autonomes**



## Périmètre du thème

- Le rôle de la co-construction et de la consultation en amont des référendums locaux
- Le lien entre vote blanc et vote obligatoire

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

### *Points de consensus :*

- Tous les participants soulignent que la participation des citoyens à la démocratie et à la vie de la cité ne saurait se résumer uniquement au vote, mais peut être complétée par de l'engagement syndical, associatif, politique...
- Tous les participants soulignent que l'éducation civique et l'éducation populaire, ainsi que l'apprentissage de la participation, dès le plus jeune âge, doivent être promus ;
- Tous pensent que la condition de légitimité d'un référendum local réside dans le processus de co-construction qui l'aura précédé, par exemple dans le cas d'un projet d'étalement urbain

### *Points de dissensus :*

- Certains pensent que le vote devrait être obligatoire. D'autres pensent que la démocratie souffre d'abord d'un manque de légitimité et de participation à la décision. D'autres soulignent encore que le vote obligatoire pourrait apparaître comme une nouvelle contrainte pour les citoyens, et que cela serait interprété négativement ;
- Pour les participants proposant le vote obligatoire, ceux-ci précisent que le vote obligatoire est indissociable de la reconnaissance du vote blanc. En effet, dans le cas où chacun devrait voter, il faut que chaque individu puisse avoir le choix de voter blanc, et que ce vote soit comptabilisé dans les votes exprimés ;
- Certains proposent que le vote blanc soit pris en compte et comptabilisé comme suffrage exprimé ;

### ***Des propositions relèvent de la piste de réflexion, sur des sujets que l'ensemble des organisations n'ont pas explorés spécifiquement, et pour lesquelles la plupart n'ont pas de mandat :***

- Certains proposent que la part de vote à la proportionnelle soit accrue ;
- Certains participants proposent que les calendriers électoraux des élections régionales soient désynchronisés pour offrir des temps politiques dédiés à chaque région ;
- Certains pensent que la pédagogie du vote blanc et le fait de le rendre possible sont intéressants, car ils permettraient de réduire l'abstention et de dynamiser le débat démocratique ;
- Certains proposent que, pour les référendums locaux ayant fait au préalable l'objet d'une co-construction, ceux-ci puissent être décisionnaires (i.e. contraignants), renforçant leur caractère

mobilisateur à l'échelle locale.

### ***Interventions en plénière :***

- Un participant précise que le nombre de conseillers régionaux est uniquement calculé selon des données de densité démographique, tant et si bien que certains territoires, notamment ruraux, n'ont que très peu de conseillers régionaux. L'organisation propose ainsi que le nombre de conseillers régionaux soit également calculé, en partie, sur des considérations spatiales, pour notamment garantir une meilleure représentativité des territoires faiblement peuplés ;
- Certains participants soulignent qu'ils ont pu être amenés à aborder des sujets pour lesquels ils n'ont pas reçu de mandats.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Valoriser, faciliter et favoriser l'engagement citoyen**

Rapporteur : **Théo DUSSOURD (FAGE)**

Animateur : **Gilles BON-MAURY (France Stratégie)**

Secrétaire de séance : **Clara GORCZYCA (Eurogroup Consulting)**

## Participants :

**Comité 21**

**Comité National olympique et Sportif Français**

**Fédération des associations générales étudiantes**

**Mouvement Associatif**

**Pacte Civique**

**Union Nationale des Associations Familiales**

**Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein Air**

## Périmètre du thème

Valoriser, faciliter et favoriser l'engagement citoyen (bénévolat, service civique).  
L'engagement s'entend comme libre et volontaire.

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

*Points de consensus :*

-Rappeler et revaloriser le sens originel de la démocratie, qui doit être un engagement, une logique d'interaction avec un équilibre entre altruisme et souci de soi pour pallier la tendance à l'individualisme.

-Réévaluer le rôle de l'accès aux vacances, au sport, à la sauvegarde de l'environnement et à la culture comme piliers de la démocratie et de la citoyenneté.

-A tort on parle du manque d'engagement or le taux d'engagement augmente, il faudrait valoriser l'engagement de façon plus transversale. Il y aurait 47 millions d'électeurs et 16 millions de bénévoles, or les besoins sont si nombreux et importants qu'ils nécessitent plus d'engagements. Toute une frange de la population n'a pas accès à l'engagement, or le non-engagement devrait aussi figurer en tant que problématique.

-Les formes d'engagement ont varié, il faudrait une approche plus globale et plus systémique. Il y a de nouvelles formes d'organisations moins institutionnelles telles que des collectifs et les relais d'entraides, dont la durée peut être moins longue qu'une association. Ces formes permettent à des publics qui ne viendraient pas aux associations de s'engager. (exemple : collectif de familles monoparentales où le citoyen n'est pas qu'utilisateur mais aussi un acteur)

-Le cadre naturel du bénévolat est l'association. Or la logique de regroupement d'associations par les pouvoirs publics et le fait d'être exposé à des risques de restrictions budgétaires contribuent à la mort des petites associations. Cette tendance contribue à l'abandon du tissu périurbain.

-Manque de reconnaissance des petites associations.

-Soutenir à titre préventif les nouvelles formes d'actions collectives au nom du principe de la liberté associative.

## Principales propositions

### 1. Stratégie nationale pour l'engagement citoyen

*Points de consensus :*

Lancer une stratégie interministérielle pour permettre à chacun d'accéder à l'engagement associatif et mettre en place les moyens pour favoriser et faciliter cet engagement tout au long du parcours de vie. (Des moyens en lien avec l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, mais aussi le monde du travail).

Lever les freins d'accès à toute catégories socio-professionnelle et tranches d'âge.

### 2. Favoriser le bénévolat et le volontariat tout au long de la vie

*Points de consensus :*

Encourager toutes les tranches d'âge à s'engager dans le monde associatif et surtout, reconnaître les compétences et l'engagement des bénévoles et volontaires.

*Points de dissensus :*

Certains proposent l'expérimentation d'un service civique pour les seniors.

### 3. Réformer le Compte d'Engagement Citoyen

*Points de consensus :*

Prendre garde à la monétisation des heures CEC : il faudrait soit instaurer un barème, soit une comptabilité en heures.

Il conviendrait d'établir un référentiel de compétences acquises par l'engagement citoyen qui soit reconnu par le monde du travail.

De plus, le CPF concerne uniquement les individus engagés dans la vie active, cependant les retraités engagés souhaitent aussi que leurs engagements et leurs compétences soient reconnus.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
Exercer la démocratie sociale

Rapporteur : **Damien JOUSSE (Eurogroup Consulting)**

Animateur : **Damien JOUSSE (Eurogroup Consulting)**

Secrétaire de séance : **Rémi LALLEMENT (France Stratégie)**

## Participants :

**CFDT**

**Confédération Française des Travailleurs Chrétiens**

**FNSEA**

**Fédération des Usagers de la Bicyclette**

**Ligue pour protection des oiseaux**

**Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire**

**Union des Entreprises de Proximité**

**Union Nationale des Syndicats Autonomes**



## Périmètre du thème

Exercer la démocratie sociale ; principalement dans l'entreprise ou l'administration.

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

*Points de consensus :*

- 1) Il existe une différence (à la fois dans la perception et) dans l'exercice de la démocratie entre, d'une part, les grandes entreprises et, d'autre part, les PME, les TPE, ainsi que les personnes liées aux nouvelles formes d'emploi. Ce décalage existe également dans les textes légaux.
- 2) Il existe des décalages entre d'un côté l'agenda social des instances instituées – notamment au plan interprofessionnel – et de l'autre la prise en compte des aspirations des salariés.
- 3) Il existe un sujet sur le bon niveau de représentativité des représentants des organisations chargées du dialogue social, face à des spécificités de terrain.
- 4) Il existe des outils et capacités d'expression (par exemple les lois Auroux de 1982) insuffisamment utilisés par les personnes concernées. Ces espaces et temps de dialogues ne sont pas suffisamment mis en œuvre.
- 5) On constate par ailleurs l'insuffisance du poids des salariés dans les instances stratégiques. Ceux-ci pourraient avoir des représentants dans les conseils d'administration qui soient à la fois plus nombreux et mieux formés concernant les choix stratégiques dans l'entreprise ou l'administration concernée, afin que les projets en débat aient plus de chance de réussir.

## Principales propositions

*Points de consensus :*

En réponse aux points 1 et 3, il faut une meilleure prise en compte et une meilleure représentation des différentes réalités du tissu d'entreprises. En d'autres termes, il faut améliorer l'équité de la représentativité, afin que la représentation soit davantage en adéquation avec les personnes à représenter, que ce soit concernant les tailles d'entreprise, la dimension territoriale ou encore la mixité hommes/femmes.

Pour cela, il faut définir des modes d'organisation sociale et d'expression plus adaptés aux différentes situations et incluant surtout suffisamment les entreprises de petite taille.

Il serait de même souhaitable d'intégrer dans le dialogue social les personnes concernées par les nouvelles formes d'emploi intermédiaires entre indépendants et salariés, par exemple en y impliquant les représentants des plateformes qui donnent de l'activité économique sans forcément exercer de lien de subordination sur les personnes concernées.

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
Associer les citoyens à la décision publique

Rapporteur : **Jean-David ABEL** (FNE)

Animateur : **Sandrine ABOUBADRA** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Camille SENELLART de VRIERE** (Eurogroup Consulting)

## Participants :

**ATD Quart Monde**

**Consommation, Logement et Cadre de Vie**

**Fédération des acteurs de la solidarité**

**Fédération des centres sociaux de France**

**Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)**

**France Nature environnement**

**Ligue de l'enseignement**

**Association des Régions de France**

**Secours Catholique**

## Périmètre du thème

Associer les citoyens à la décision publique

NB : la question du référendum et du RIC n'a pas été abordée.

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

*Points de consensus :*

- Des procédures de consultation des corps intermédiaires et des outils d'association des citoyens aux politiques publiques existent déjà, mais ne sont pas suffisamment prises en compte dans la construction des décisions publiques (instances consultatives, conseils de quartiers, conseils de la jeunesse, budgets participatifs)
- Les institutions n'ont pas l'habitude de favoriser l'expression des bénéficiaires, notamment des plus démunis, qui sont le plus souvent l'objet des politiques ou d'une prise en charge, alors même qu'ils ont une grande envie de participer et d'être écoutés.
- On constate aujourd'hui la diminution des moyens accordés aux associations, aux espaces de construction du lien social et aux moyens d'expression des citoyens.
- Afin de construire un débat nourri et réel, il est nécessaire de créer une culture du débat :
  - Donner du temps au débat, pour rassembler toutes les propositions des citoyens, selon des conditions qui permettent de consulter largement et de l'échange entre les parties prenantes. Le débat doit pouvoir prévoir des aller-retours avec des temps d'expertise.
  - Mieux maîtriser les outils du débat, qui sont nombreux et complexes et encore peu diffusés / appropriés à ce jour. Il est notamment nécessaire de distinguer participation / consultation / délibération et d'identifier pour chaque projet ou débat les meilleures modalités d'implication des citoyens et des corps intermédiaires.
- On peut observer une faiblesse des corps intermédiaires en raison :
  - (pour certains) du manque de moyens qui leur sont accordés
  - du manque de reconnaissance et de valorisation de leurs propositions
- L'individualisation croissante de la société crée des difficultés à mobiliser les citoyens. Il peut y avoir contradiction entre la demande des citoyens à être écoutés et la difficulté pour les mobiliser (avec le fait qu'ils se défont de plus en plus sur les élus / associations / syndicats).

## Principales propositions

## **1. Mener une évaluation de l'état des lieux de l'existant en matière de la participation citoyenne dans la définition des politiques publiques**

### *Points de consensus :*

Identifier les dispositifs/procédures de participation existantes, leurs acquis et leurs limites, pour définir des améliorations ou proposer des généralisations

## **2. Elaborer (de façon participative) une loi d'orientation [ou pas, selon les résultats de l'évaluation précédente] afin de renouveler les processus d'élaboration et de décision des politiques publiques pour développer la démocratie participative**

### *Points de consensus :*

Distinguer et clarifier les termes de co-construction / participation / consultation / délibération / évaluation et identifier les meilleures modalités d'association citoyens et des corps intermédiaires

### *Type de propositions :*

- Conforter les structures locales consultatives
- Généraliser les possibilités de budgets participatifs
- Instaurer la possibilité de jury citoyens
- Création d'un fonds pour une démocratie d'initiative citoyenne

## **3. Former et accompagner les élus, les agents des institutions à l'écoute et à la participation citoyenne**

### *Points de consensus :*

- Construire le savoir-faire des structures publiques (et notamment des cadres et des fonctionnaires territoriaux), à l'écoute des usagers et des plus fragiles
- Donner les moyens nécessaires (temps, budget, etc.) aux plus fragiles pour participer à l'action publique (eux-mêmes pouvant être des formateurs)

## **4. Garantir l'accès à la culture pour tous et avec tous pour garantir leur implication et leur participation, en soutenant davantage les associations**

### *Points de consensus :*

- La culture et la dignité des citoyens sont les prérequis à toute participation. La reconnaissance de la culture de chacun et favoriser à la culture pour tous et avec tous est absolument nécessaire.
- Donner les moyens nécessaires aux associations pour garantir leur présence et leur action auprès des populations les plus défavorisées, pour leur donner l'accès à la culture, qui permettra leur participation.

## **5. Garantir la participation dans l'élaboration des projets de loi**

*Points de consensus :*

Systematiser dans les études d'impact des lois l'évaluation de la mise en œuvre de processus participatifs dans l'élaboration des projets de loi.

## **6. Accompagner et former les citoyens aux démarches de participation / à la citoyenneté**

*Points de consensus :*

Accompagner et former les citoyens, et notamment des plus démunis, dès leur plus jeune âge, pour leur apprendre à participer, à s'exprimer, à s'organiser et à donner de la visibilité à leurs propositions

***Conférence Nationale Thématique***  
*« Démocratie et Citoyenneté »*  
*11 mars 2019*

Fiche de restitution du thème :  
**Rendre plus attractives et plus accessibles les fonctions électives**



Rapporteur : **Jean-Yves MANO** (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Animateur : **Sandrine ABOUBADRA** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Camille SENELLART de VRIERE** (Eurogroup Consulting)

## Participants :

**ATD Quart Monde**

**Consommation, Logement et Cadre de Vie**

**Fédération des acteurs de la solidarité**

**Fédération des centres sociaux de France**

**Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)**

**France Nature Environnement**

**France Nature environnement**

**Ligue de l'enseignement**

**Régions de France**

**Secours Catholique**

## Périmètre du thème

Rendre plus attractives et plus accessibles les fonctions électives.

Comment favoriser une mobilisation plus large des citoyens dans les mandats locaux ?

## Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

*Points de consensus :*

- Il est nécessaire de distinguer les mandats locaux des mandats nationaux
- On observe un manque d'attractivité des postes des élus (notamment auprès des jeunes) qui exprime le besoin de recréer un climat de confiance entre élus et citoyens et de montrer la valeur ajoutée des élus aux citoyens
- La difficulté des mandats locaux est peu reconnue, notamment en raison de la faiblesse des rémunérations des élus
- La diversité des profils et des catégories sociales est très peu représentée : il est donc nécessaire de renforcer la parité, la diversité et la représentation des populations rurales.
- La taille des territoires d'action des élus ne cesse de grandir (communauté de communes, fusion des régions), ce qui ne favorise pas l'implications locale des élus et la proximité des citoyens avec leurs institutions

## Principales propositions

### **1. Renforcer les garanties offertes aux citoyens qui souhaitent s'engager dans la vie publique locale**

*Points de consensus :*

Garantir le retour à l'emploi des élus pour favoriser l'intégration des mandats dans un parcours professionnel

### **2. Revaloriser l'action du monde associatif pour favoriser le passage aux parcours politiques**

*Points de consensus :*

Encourager, notamment chez les jeunes, des parcours initiaux via l'engagement associatif et débouchant par la suite sur des parcours politiques

### **3. Renforcer la parité et la diversité dans les instances politiques des communes et intercommunalités**

*Points de consensus :*

Renforcer la présence des femmes dans les assemblées du bloc communal : parité dans les conseils municipaux et la liste des adjoints au maire des communes de moins de 1000 habitants, maire et 1er adjoint au maire de sexe différent, président et 1er vice-président de sexe différent dans les intercommunalités.

### **4. Construire un statut des élus**

*Points de consensus :*

- Clarifier les cotisations sociales supportées par les collectivités et par les élus
- Confirmer le statut de salarié protégé pour les élus qui ont une activité professionnelle
- Octroyer une formation obligatoire pour tous les maires et présidents d'intercommunalités la première année de mandat
- Assouplir les règles d'accès au DIF
- Prendre en compte les frais de déplacement des élus intercommunaux
- Réfléchir aux indemnités de fonction